

Le bien-être au travail est aujourd'hui au centre des préoccupations des travailleurs. En effet, ces dernières années ont vu se multiplier les maladies liées au travail (burn-out, épuisement, dépression). Une partie de cette augmentation est liée à l'«hyper-connectivité » qui signifie la multiplication des moyens de communication et peut désigner une incapacité à s'en défaire.

Un premier projet de loi en la matière a été proposé par Kris Peeters au Parlement en mai 2018. Celui-ci reconnaît la nécessité de se positionner sur le sujet mais ne prend pas suffisamment, selon nous, la problématique à bras le corps. En effet, l'objectif de la loi est clair : que l'utilisation des outils numériques ne porte pas atteinte au respect des temps de repos et de congés et à l'équilibre entre le travail et la vie privée. Là où le bât blesse, c'est comment arriver à cet objectif : via la négociation. On est encore donc loin de se rapprocher de la notion de nouveau droit. Aux Jeunes MR, nous sommes bien conscients qu'une entreprise n'est pas l'autre et qu'il est difficile de dégager des mesures générales. Néanmoins, il faudra que ce droit devienne effectif dans les années à venir tant l'équilibre entre travail et vie privée est nécessaire, aussi bien pour le bien-être au travail que pour la productivité.